

Le compteur de passage est placé dans un coffret de distribution électrique. Il s'intègre en série entre la source de tension et les appareils utilisateurs que l'on souhaite mesurer. Il est nettement moins cher que le compteur officiel qui répond à des caractéristiques légales. Il sert souvent à comptabiliser une partie de la consommation du bâtiment (salle de sports, réfectoire loué le WE, cuisines, conciergerie, etc...) et à le facturer auprès du consommateur.

Son coût est essentiellement lié à sa puissance maximale admissible...

- Compteur traditionnel 60 A : 70 € monophasé , 150 ... 200 € triphasé -
- Compteur traditionnel 3 x 10 A (= 3 x 2000 W seulement !!) sur Amazone : 25 €
Unitec 41741 Compteur électrique Triphasé (Import Allemagne)
- Compteur numérique 65 A : 350...400€ hors TVA chez Voltis
- Compteur numérique avec afficheur de puissance instantanée 350...400€ hors TVA
chez Voltis

- [Appareils électr.](#)
- [Éclairage](#)
- [Chauffage](#)
- [↓](#)
- [F.A.Q.](#)
- [Instr. de mesure](#)
- [Calculs](#)
- [Suivi de la consommation](#)

